



- ▬ Limites communales
- ⋯ INT1 : protection du cimetière
- ▨ INT1 : protection du cimetière - rayon de 100m
- PT2 servitude radioélectrique de protection contre les obstacles
- ▨ PT2 : protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- I4 ligne ou canalisation électrique H.T
- ▨ I4 générateur ligne ou canalisation électrique H.T
- ▬ T1 voie ferrée
- ▨ AC1 : protection des monuments historiques classés ou inscrits
- ▨ AC1 : monument historique classé ou inscrit (générateur)
- ▨ AC2 : protection des sites naturels
- ▬ EL11 interdiction d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, déviations d'agglomération et routes express
- ▨ JS1 : protection des équipements sportifs
- ▨ JS1
- ▨ AS1 Périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable